



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Air Inter

Question écrite n° 12849

Texte de la question

M Alain Lamassoure appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les conséquences, pour les passagers d'Air-Inter, de l'informatisation du système d'embarquement. Dans le système antérieur, les passagers étaient simplement divisés en deux catégories : les abonnées et les passagers ordinaires. L'informatisation des cartes d'embarquement a donné lieu à un raffinement spectaculaire dans la ventilation des passagers. Ceux-ci sont désormais repartis en neuf catégories, symbolisées par des lettres d'alphabet. Selon la notice d'information de quatre pages diffusée par Air-Inter auprès des passagers, les lettres L, M et N correspondent aux passagers bénéficiant d'une réduction. Les lettres S, T et U s'appliquent aux abonnées et les lettres X, Y et Z aux autres passagers dits « Plein ciel ». Difficilement compréhensible pour le non-initié, et particulièrement pour les personnes âgées ou les étrangers, ce système devient esotérique lorsqu'on observe que l'ordre d'appel des lettres par le personnel d'embarquement ne suit pas systématiquement l'ordre alphabétique, ni d'ailleurs l'ordre inverse. Il faut ajouter qu'en montant à bord les passagers découvrent que la répartition des places obéit aussi à un autre critère, non pris en compte dans les neuf catégories susdites, qui est celui de l'usage du tabac. Dans ces conditions, il demande si cet effort de créativité découle d'instructions données par les services du ministère ou si elle correspond à un changement de la politique commerciale de la compagnie nationale qui, préparant l'Europe de 1992, souhaiterait se spécialiser sur la clientèle des anciens élèves des grandes écoles scientifiques, en abandonnant les autres usagers du transport aérien à ses grands concurrents européens.

Texte de la réponse

Reponse. - L'informatisation des cartes d'embarquement mise en place par la compagnie Air Inter vise à accélérer l'admission à bord des passagers, compte tenu d'une formule commerciale nouvelle tendant à distinguer les passagers acquittant le plein tarif ou titulaires d'une carte d'abonnement (espace Plein Ciel) et ceux bénéficiant de réduction catégorielles, notamment celles résultant du plan tricolore (espace Loisirs). Une telle stratégie, qui privilégie, des seuls points de vue des opérations accélérées d'embarquement et de débarquement, de remise prioritaire des bagages à l'arrivée, et de quelques prestations à bord, les passagers plein tarif et les abonnées, a pour contrepartie des tarifs de plus en plus économiques en faveur des jeunes, des familles, des personnes âgées ou handicapées, voyageant sur les vols les moins chargés (vols bleus ou blancs). L'utilisation de lettres est un moyen utilisé par la compagnie pour faciliter l'écoulement des flux. En porter l'explication à la connaissance du public serait sans grand intérêt, L'essentiel est que la mission de service public soit sauvegardée, voire accrue par la compagnie dans sa politique commerciale.

Données clés

Auteur : [M. Lamassoure Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12849

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2214